



*COMMUNE DE SAÏX*

*2 PLACE Jean JAURES - 81 710 SAÏX*

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX-  
MARCHES A BONS DE COMMANDES  
POUR REALISATION DE TRAVAUX DE RESEAUX ET DIVERS VOIRIES**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics**

**marché n° 2011 - 08**

**Date limite de remise des offres : 4 janvier 2012**

# **SOMMAIRE**

**Section I : Identification de l'organisme qui passe le marché**

**Section II : Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

**Section III : objet du marché**

**Section IV : lieu d'exécution**

**Section V : caractéristiques principales**

**Section VI : Divisions en lots**

**Section VII : Durée du marché ou délai d'exécution**

**Section VIII : Conditions relatives au marché**

**Section IX : Conditions de participation**

**Section X : Nombre de candidats**

**Section XI : Critères d'attribution**

**Section XII : Procédure**

**Section XIII : Délai d'urgence - justification**

**Section XIV : Conditions de délai**

**Section XV : Autres renseignements**

## **Section I : Identification de l'organisme qui passe le marché**

Collectivité territoriale

## **Section II : Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

<u>Dénomination :</u> Commune de SAÏX A l'attention du service des marchés publics	<u>Personne responsable du marché :</u> Monsieur le MAIRE – Henri BLANC
<u>Adresse :</u> 2 place Jean Jaurès	<u>Code postal :</u> 81710
<u>Localité / Ville :</u> SAÏX	<u>Pays :</u> FRANCE
<u>Téléphone :</u> 05.63.74.71.76	<u>Télécopieur :</u> 05.63.71.10.74
<u>Courrier électronique</u> <a href="mailto:affairesgenerales@ville-saix.fr">affairesgenerales@ville-saix.fr</a>	<u>Adresse Internet:</u> <a href="http://www.ville-saix">www.ville-saix</a>

## **Section III : objet du marché**

1/ Objet du marché.

Travaux de chaussées en général, mais également sur les réseaux d'assainissement et de pluvial des communes. Ces travaux portent sur les interventions de la compétence territoriale du maître d'ouvrage relatives à la réfection, au renforcement et à l'extension des réseaux routiers, d'assainissement des eaux usées et de leurs ouvrages annexes dont la programmation est aléatoire du fait soit de leur caractère imprévisible (casses, obturation,...), soit de leur lien avec des interventions ou décisions ne relevant pas de la Commune de SAÏX (extension suite à permis de construire, réhabilitation en accompagnement d'une opération d'aménagement de voirie,...).

Accessoirement, ces travaux peuvent également porter sur des interventions légères dans le cadre d'aménagements du patrimoine immobilier du maître d'ouvrage.

2/ Type de marché de travaux : Exécution

**3/ Forme du marché :**

**marché à bons de commandes - accords cadres directive européenne**

**minimum 40 0000 € TTC**

**maximum 80 000 € TTC**

#### **Section IV : lieu d'exécution**

Territoire de la commune de SAÏX

#### **Section V : caractéristiques principales**

1. Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : voir bordereaux prix unitaires
2. Marchés reconductibles par périodes d'un an, dans la limite de 2 reconductions expresses
3. Refus des variantes.

#### **Section VI : Divisions en lots**

Non

#### **Section VII : Durée du marché ou délai d'exécution**

Un marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée d'un an. Il **pourra être reconduit de manière expresse par période annuelle, sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.**

#### **Section VIII : Conditions relatives au marché**

2/ Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables :

Règlement par mandat administratif

paiement à 30 jours à compter de la réception en mairie

Intérêts moratoires : taux légal + 2 points

Ce marché est intégralement financé par des ressources propres

3/ Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs: Les candidats peuvent se présenter en entreprise unique ou en groupement momentanée d'entreprises. En cas de groupement, le maître d'ouvrage imposera à l'attributaire du marché un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

4/ possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements : non

## **Section IX : Conditions de participation**

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44,45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

**1. Critères de sélection des candidatures** : seront retenues les candidatures qui sont recevables (production intégrale des pièces justificatives demandées) et présentent des garanties techniques et financières suffisantes au regard de l'objet de l'appel d'offres.

### **2. Situation juridique – références requises**

1/ **lettre de candidature** (formulaire DC1 disponible [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr), thème marchés publics)

2/ **déclaration du candidat** (formulaire DC2 disponible [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr), thème marchés publics)

3/ si le candidat est en **redressement judiciaire**, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

4/ la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une **interdiction de soumissionner**

(article 43 du CMP )

5/ **déclaration sur l'honneur du candidat par laquelle il atteste avoir satisfait à ses obligations fiscales et sociales \***;

**\*NOTA** : Cette déclaration sur l'honneur pourra être remplacée :

° par l'ensemble des certificats et attestations délivrés par les organismes compétents en matière fiscale et sociale **ou** l'état annuel des certificats reçus (si possible modèle DC-7),

**OU**

° pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, en lieu et place des certificats mentionnés ci-avant, la copie du récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises

Si le candidat dont l'offre a été retenue ne fournit pas l'ensemble des certificats et attestations fiscaux et sociaux ou l'état annuel des certificats reçus ou le récépissé de dépôt mentionné ci-avant, il lui sera demandé par courrier de fournir ces documents dans un délai donné. Ce délai ne pourra pas être supérieur à 10 jours. Si le candidat ne peut fournir ces éléments dans le délai imparti, il sera éliminé et la même demande sera présentée au candidat suivant dont l'offre est acceptable.

-6 / déclaration concernant le respect **de l'obligation d'emploi** mentionné à l'article L 323-1 du code du travail

-7) attestation **assurance pour les risques professionnels** ;

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira, conformément à l'article 46 du Code des Marchés Publics :

1/ Les pièces prévues aux articles R 324-4 ou R 324-7 du code du travail, ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à l'exécution du marché

2/ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents si candidat étranger

### **3. Capacité économique et financière – références requises :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices

### **4. Référence professionnelle et capacité techniques – références requises :**

1/ déclaration indiquant les **effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement**,

2/ présentation **d'une liste des travaux** en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

3 /certificats de **qualifications professionnelles** des entreprises,

Toutefois, la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, et notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

Dans le cas d'un groupement :

- une seule lettre de candidature doit être produite pour l'ensemble du groupement. En revanche, chaque membre du groupement doit produire l'ensemble des documents mentionnés ci-avant ;
- l'appréciation des capacités professionnelles et techniques des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché ;
- le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom du groupement, notamment dans l'hypothèse d'une réponse par voie électronique.

### **Section X : Nombre de candidats**

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : sans objet.

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : sans objet.

### **Section XI : Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- **prix**, application du bordereau des prix unitaires : 50 %
- **valeur technique**, appréciée au regard du dossier technique remis avec l'offre : 30 %.
- **Délais d'intervention** (20%)

Lors de l'examen des offres, la commission d'appel d'offres se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails de prix ayant servi à l'élaboration des prix qu'elle estimera nécessaire.

### **Les offres des candidats seront notées comme suit :**

Analyse des offres par classement décroissant

La note maximum correspond au nombre d'offres

La note la plus élevée est attribuée à la meilleure proposition en fonction du critère étudié, puis de façon décroissante

Les notes sont ensuite multipliées par le coefficient de pondération (50% par 5 , 30% par 3, 20% par 2)

Pour le classement final les notes sont additionnées

#### **° critère prix (50% de la note),**

Afin de tenir compte de l'écart réel entre les différentes offres de prix il est appliqué la formule suivante :

$$\text{Note de l'offre} = N1 + N2 \quad \left( \frac{\text{prix de l'offre la plus haute} - \text{prix de l'offre}}{\text{prix de l'offre la plus haute} - \text{prix de l'offre la plus basse}} \right)$$

N1= note attribuée à l'offre proposant le prix le plus élevé

N2 = note maximale pouvant être attribuée – N1

**critère valeur technique (30% de la note), au regard des divers documents constituant le dossier technique, le contenu de chacun de ces documents étant noté comme suit :**

- mémoire justificatif de l'organisation, des méthodes et des moyens
- plan d'assurance qualité ou système d'assurance qualité développé par l'entreprise
- note descriptive des rôles et responsabilités du personnel technique et administratif affecté à la réalisation des travaux

#### **critère délais (20% de la note),**

- note exposant les capacités de l'entreprise à mobiliser les moyens selon les exigences du maître d'ouvrage en terme de délai et période d'intervention

### **Section XII : Procédure**

Type de procédure : appel d'offres ouvert – accord cadre conformément directive européenne

### **Section XIII : Délai d'urgence - justification**

Sans objet

### **Section XIV : Conditions de délai**

1. Date limite de réception des offres : voir page de garde du règlement de la consultation.
2. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Section XV : Autres renseignements**

- 1./N° de référence attribué au marché par la personne publique : 2008-06
2. /Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

Date limite d'obtention : celle de la remise des offres. Obtention gratuite (pas de frais de reprographie).

Le dossier de consultation des entreprises peut être :

- retiré (sur support papier) gratuitement auprès du secrétariat de la mairie (adresse du pouvoir adjudicateur), aux horaires d'ouverture (9 h 12 h - 16h 19 h) du lundi au vendredi hors jours fériés ;
- envoyé (sur support papier ou support électronique) gratuitement sur simple demande effectuée par télécopie : 05.63.71.10.74 ou par mail : [affairesgenerales@ville-saix.fr](mailto:affairesgenerales@ville-saix.fr)
- téléchargé sur la plateforme de dématérialisation : [www.ladepeche-legales.com](http://www.ladepeche-legales.com)

### **3./Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :**

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- un cadre d'acte d'engagement ; (AE)
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ;
- un cadre de bordereau des prix unitaires (BPU)

### **4./ Modalités de remise des candidatures et/ou des offres :**

#### 4.1. Conditions d'envoi

Les offres peuvent être :

- transmises sous format papier par lettre recommandée avec accusé de réception,
- déposées sous format papier contre récépissé aux heures d'ouverture de la mairie (9h à 12h – 16h à 19h00) du lundi au vendredi hors jours fériés,
- Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La transmission de candidatures et offres sur support physique électronique (disquette, CD / DVD-ROM, ...) est interdite.

**Quelque soit le mode de transmission de leur offre :**

- **il appartient aux candidats de prendre les mesures nécessaires pour tenir compte des délais de transmission.**
- **seuls seront ouvert les plis qui auront été reçus ou déposés avant la date et heure limites figurant en page de garde du présent règlement. En cas de transmission par voie électronique, la réception s'entend au dernier octet reçu.**

**Un seul mode de transmission sera admis.** Le choix du mode de transmission est irréversible. Ainsi, le double envoi d'un pli sur support papier et par voie électronique n'est pas autorisé. Dans ce cas, les deux plis seront considérés comme non recevables.

#### 4.2. Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents associés.

Les candidats transmettent leur offre sous pli contenant deux enveloppes intérieures (enveloppe « candidature » et enveloppe « offre »).

L'enveloppe extérieure porte les indications suivantes :

Commune de SAÏX  
Service des marchés publics  
2 place Jean Jaurès  
81710 SAÏX

Avec la mention :

**APPEL D'OFFRES OUVERT.  
TRAVAUX RESEAUX ET DIVERS VOIRIES  
NE PAS OUVRIR**

Les enveloppes intérieures portent le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions suivantes :

**première enveloppe intérieure « CANDIDATURES »**

**deuxième enveloppe intérieure « OFFRES »**

**La première enveloppe intérieure** contient les justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats (documents mentionnés à la section IX « conditions de participation »).

**La seconde enveloppe intérieure** contient l'offre, propre à chaque lot :

- un Acte d'Engagement (AE) à compléter, dater et signer ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), à accepter sans aucune modification ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), à accepter sans aucune modification ;  
ou un courrier attestant de l'acceptation du CCAP et du CCTP sans modification ;
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) à compléter et à signer,
- un dossier technique permettant d'apprécier la valeur technique et les délais

**L'ATTENTION DE CHAQUE CANDIDAT EST ATTIREE SUR LA NECESSITE DE FOURNIR L'ENSEMBLE DES PIECES DEMANDEES AVEC UN NIVEAU DE DETAIL SUFFISANT POUR COMPRENDRE ET APPRECIER L'OFFRE QU'IL REMET. TOUTE OFFRE INSUFFISAMMENT RENSEIGNEE SERA CONSIDEREE COMME INCOMPLETE.**

5 /. Renseignements complémentaires

° Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude les candidats devront faire parvenir leur demande par courrier (à l'adresse indiquée à la section I), par fax ou aux adresses électroniques

affairesgenerales@ville-saix.fr,

ou

m.brus@ville-saix.fr ( directeur des Services Techniques) au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la réception des offres.

Ces demandes devront être formulées à l'attention de :

- renseignements techniques : DST Monsieur Marc BRUS de la commune de SAÏX.
- renseignements administratifs : Maryse CROS, Attaché de la commune de SAÏX.

Les réponses feront l'objet de courriers adressés à tous les candidats au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres.

**Il n'est répondu qu'aux questions écrites.**

° Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

° Authentification des pièces

Le ou les signataires doivent être habilités à engager le ou les candidats

° Unité monétaire souhaitée par la personne publique : L'euro

**Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général**